

Non à la répression syndicale !!!

■ Contre le développement des grèves, la direction de La Poste semble vouloir faire un exemple ■ Trois responsables départementaux SUD sont menacés de licenciement ou de révocation ■ 16 agents font l'objet d'une procédure judiciaire pour séquestration ■ La Fédération SUD exige la levée de toutes les sanctions et menaces de sanction ■ Contre toutes les tentatives de criminaliser les mouvements revendicatifs, la solidarité doit être entière.

Entraves au droit de grève...

Depuis le 26 avril, le bureau de Chatillon est en grève contre la réorganisation Facteurs d'Avenir rejoints quelques jours plus tard par les bureaux de Clamart puis d'Asnières, contre les conditions de leur propre réorganisation. Malgré une grève majoritaire, soutenue de bout en bout par SUD et CGT, la direction a refusé de négocier sérieusement sur l'ensemble des bureaux.

Pire, la direction a multiplié les entraves au droit de grève : refus aux grévistes et aux militants syndicaux de pénétrer dans les bureaux, emploi systématique d'huissiers, de vigiles et de chiens parfois, provocations des cadres... Certains jours, même des non-grévistes ont été interdits d'entrée et renvoyés chez eux.

La direction tolère de moins en moins que les postier-es se révoltent contre des réorganisations et nie le mal-être au travail. Les intimidations et les menaces de sanctions contre les personnels en grève se multiplient...



Avalanche de sanctions

C'est plus du tiers des grévistes qui ont reçu des sanctions ou des menaces de sanctions. Il y a une volonté clairement affirmée de mettre à genoux les grévistes et de transformer une lutte revendicative en une lutte contre les sanctions.

Aujourd'hui, la plupart des mises à pied ont été transformées en blâmes touchant des grévistes et

des militants SUD et CGT. Mais deux responsables départementaux SUD fonctionnaires restent suspendus de fonction et un autre a fait l'objet d'un entretien préalable à licenciement.

La CCP doit avoir lieu le 29 juin avec comme proposition de sanction le licenciement et une CAP doit avoir lieu le 6 juillet avec comme proposition deux ans d'exclusion de fonction.

Le 28 juin, convocation devant le tribunal correctionnel

16 agents sont convoqués devant le tribunal correctionnel de Nanterre pour une soi-disant séquestration. Le 10 mai 2010, la direction a prétendu refuser la présence de certains militants SUD dans la délégation qui devait négocier sur le conflit. La DOTC a été envahie, pour protester contre l'attitude inacceptable de la DOTC.

La direction avait fait fermer toutes les issues, les grévistes ont bloqué un escalier jusque vers 21h. Elle a hurlé à la séquestration des personnels présents alors que d'autres issues étaient possibles... La direction se saisit de toutes les occasions pour tenter de présenter les grévistes comme des délinquants !!!

Le 28 juin, le tribunal doit décider s'il y a lieu de poursuivre ou d'instruire et fixera une date d'audience.

La fédération SUD apporte son soutien aux agents mis en cause, demande l'abandon des poursuites et appelle à un rassemblement.

**Rassemblement Ile de France
Lundi 28 juin à 13h
devant le tribunal correctionnel
de Nanterre !
179-191 rue Joliot-Curie à Nanterre**